THÔNES
Cœur des Vallées

Thônes, le 02/11/2023

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations,

Je vous informe que le dossier de demande de subventions au titre de l'année 2024 est mis en ligne sur le site internet de la commune www.mairie-thones.fr.

Vous pouvez le télécharger et le remettre, accompagné des pièces nécessaires à son instruction au service des Finances (1° étage de la mairie) avant le 01/12/2023.

Les pièces demandées pour l'instruction du dossier sont les suivantes :

- Document CERFA complété
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Composition à jour du bureau de l'Association
- Tableau du nombre d'adhérents
- Copie du dernier solde des différents comptes de l'association
- Compte d'exploitation du dernier exercice clos
- **RIB obligatoire**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes sincères salutations.

Le Maire,

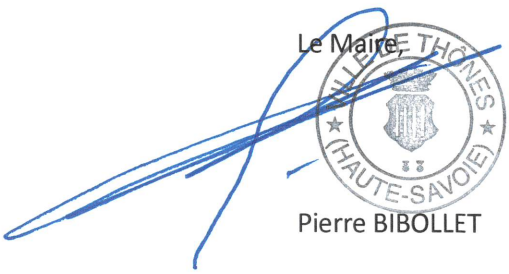

Pierre BIBOLLET

MAIRIE DE THÔNES BP 82 - 74230 THÔNES - Tél. 04 50 02 91 72
accueil@mairie-thones.fr - www.mairie-thones.fr